

menelik

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
QUI VEILLE SUR VOS RIVIÈRES

ALABRI



Ma maison à l'abri des inondations !

Votre bien est situé en zone inondable ?
Menelik vous accompagne afin d'adapter
votre habitation au risque d'inondation
et obtenir des aides financières pour
réaliser vos travaux.

***Diagnostic
gratuit***

***80% des travaux
financés***

AVEC LE SOUTIEN DE :



L'opération ALABRI de Menelik s'adresse aux propriétaires, locataires, et gestionnaires d'habitations situées en zone inondable ou ayant déjà subi une inondation sur les bassins de l'Arc, la Cadière, la Touloubre et le pourtour de l'étang de Berre.



Je prends rendez-vous

Vérifiez si votre bien est situé en zone inondable et prenez rendez-vous pour votre diagnostic.

T. 07 69 60 35 29
menelik-epage.fr / alabri



Les inondations, une histoire ancienne et un défi à relever ensemble !

Les crues de janvier 1978 et septembre 1993 ont marqué le territoire par leur ampleur exceptionnelle. Plus récemment, les inondations de 2008, 2009 et 2019 sont venues nous rappeler que le risque existe. Phénomènes naturels et aléatoires, ces crues font partie du cycle de vie de nos rivières, et d'autres surviendront.

L'établissement public Menelik agit pour prévenir les inondations et préserver les cours d'eau des bassins de l'Arc, la Cadière, la Touloubre et du pourtour de l'étang de Berre. Avec notre opération ALABRI, bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour réduire votre vulnérabilité aux inondations et renforcer votre résilience.



Des habitants de Berre-l'Étang essuient les dégâts de la crue majeure de l'Arc en janvier 1978

3 étapes pour me mettre à l'abri des inondations



Diagnostic gratuit

Un expert et un géomètre évaluent la vulnérabilité de votre bien aux inondations. La visite (1 à 2 heures) aboutit à un rapport détaillé et confidentiel qui ne génère aucun contrôle ni démarchage commercial.



Travaux adaptés

Choisissez parmi les solutions préconisées pour protéger votre bien. Demandez des devis, sélectionnez vos artisans, et bénéficiez du suivi de l'expert. Vous êtes accompagné à chaque étape !



Remboursement à 80%

L'expert prépare votre dossier de subvention et gère les démarches et le déblocage des fonds. L'Etat peut couvrir jusqu'à 80% du montant des travaux.

**Savoir réagir en cas de crue,
protéger les personnes et les biens,
favoriser un retour rapide à la normale.**



Exemples de travaux :

- 1 Créer ou aménager une zone refuge en hauteur
- 2 Installer des batardeaux et occulter les aérations
- 3 Rehausser les installations électriques et de chauffage
- 4 Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées
- 5 S'équiper d'une pompe vide-cave

*D'autres solutions existent.
Découvrez tous les travaux
finançables sur menelik-epage.fr*